



Marigny Initiatives



OCTOBRE 2011
Numéro 173



Chaque mois, un bouquet réalisé par l'Art Floral de Marigny Je T'aime sera offert au secrétariat de mairie.

Le secrétariat remercie Madame LEROSIER qui réalise déjà chaque semaine une magnifique composition florale...



**Fleurissement, encore une fois réussi
par Marigny Je T'aime : BRAVO!**



La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les permanences à la communauté de communes

Mission Locale : le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales : le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ : 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h 30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél : 02.33.77.28.30.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de 18 h à 19 h.

Service de l'eau et de l'assainissement :
Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Pose, ouverture, fermeture : 02.33.19.42.60.

Facturation, dépannage : 08.10.05.00.49.

Service Soins Infirmiers

A Domicile

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie

02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Relais assistance maternelle

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance
Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste

02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque :

02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de 10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :
Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes

rue des Alleux
Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie

02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h, mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et samedi 14h-19h.

Maison de retraite

02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2011 (sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et 14h à 18h.



Séance du 12 OCTOBRE 2011

ROUTE DE LOZON : aménagement du carrefour de l'Hôtel Caillot.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une recherche d'amélioration de la sécurité, le département a mis en place un aménagement provisoire à l'intersection de la Route Départementale (RD) 94 et de la Voie Communale (VC) N°6.

Cet aménagement apporte une amélioration en particulier au niveau de la visibilité et la sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser les travaux d'aménagement de l'intersection.

L'an deux mille onze, le douze octobre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AMENAGEMENT D'UNE VOIRIE A LA BARBERIE : Signature du marché.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant les travaux d'aménagement d'une voirie à la Barberie pour accès aux futurs bâtiments de logements de l'IME.

La consultation pour les 2 lots a été lancée en procédure adaptée.

L'Avis Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 26 juillet 2011.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 12 septembre 2011 à 12h00.

LOT 1 : Terrassement et voirie.	
ENTREPRISE	MONTANT TTC
LAISNEY	78 547.30 €
GRENTE	80 999.10 €
BOUTE	86 411.00 €
EUROVIA	88 680.41 €
EIFFAGE	94 202.34 €
TOFFOLUTTI	99 058.70 €
COLAS DEVAUX	100 233.72 €
LEHODEY TP	93 066.74 €
MASTELOTTO	115 037.26 €

Après analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, cabinet Michel Elizalde de Saint-Lô, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 14 septembre 2011 à 11h30 a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 : LAISNEY TP St Sébastien de Raids

Lot 2 : LAISNEY TP St Sébastien de Raids.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.

LOT 2 : Réseaux EU EP AEP, téléphone et tranchées.	
ENTREPRISE	MONTANT TTC
LAISNEY	111 748.02 €
SITPO	111 937.38 €
GRENTE	122.282.27 €

Présents : BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, BOUCHER Patrice, SIMON Bernard, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, BESSON Huguette.

Absents excusés : HELAINE Stéphane, LOUCHE Jérôme, HEUGUET Cédric.

Pouvoir : M HEUGUET Cédric donne pouvoir à M GENET Philippe .

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice BOUCHER

CONSTRUCTION DE LA CANTINE SCOLAIRE : avenants

Lot n°3 « couverture-zinguerie » avenant n°1 :

Monsieur le Maire rappelle que le lot n° 3 du marché de construction de la cantine scolaire a été attribué à l'entreprise Christophe JULIEN de St Amand.

Cet avenant a pour objet la suppression de l'isolation thermique sous bardage (remis au lot 2).

Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
5 888.55 €	- 306.89 €	5.21%	5 581.66 €

Le montant du marché est modifié comme suit :

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise JULIEN Christophe.

Lot n°2 « charpente-bardage bois » avenant n°2 :

Monsieur le Maire rappelle que le lot n° 2 du marché de construction de la cantine scolaire a été attribué à l'entreprise LEPRETRE François et fils.

Cet avenant a pour objet l'isolation des parois verticales du bardage bois par laine de verre de 100mm, compris lattage plus épais.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Avenant N°2 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
58 787.34 €	- 3 800.00€	+ 512.50	- 5.59	55 499.84 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise LEPRETRE François et fils.

Lot n°7 « plâtrerie sèche-plafonds suspendus » avenant n°1 :

Le lot n° 7 a été attribué à l'entreprise CONFORT ISOLATION de Carpiquet.

L'avenant n°1 a pour objet une plus-value pour un plafond à renforcement acoustique de meilleure performance.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
27 500.00€	+ 1092.60€	3.97	28 592.60 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise CONFORT ISOLATION.

EXTENSION DE L'ECOLE JULIEN BODIN.

Lot n°2 « gros-oeuvre » avenant n°1 :

Le lot n° 2 a été attribué à l'entreprise DUVAL de Coutances.

L'avenant n°1 a pour objet des travaux complémentaires de désamiantage pour une salle de classe existante.

Le montant du marché est modifié comme suit :

Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
398 762.31€	+ 19 641.60€	4.93	418 403.91 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise DUVAL.

Décision prise par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales :

Signature du contrat de mission OPC (Ordonnancement Pilotage Coordination) pour l'extension de l'école Julien Bodin avec la Sarl d'architecture Florence Lerouxel : 1% du montant des travaux soit 13 214.00€ HT.

TAXE D'AMENAGEMENT.

Monsieur le Maire :

- informe le conseil municipal que la taxe locale d'équipement (TLE) appliquée par la commune (1.5% depuis le 01/01/1983) est remplacée par la Taxe d'Aménagement (TA) pour les autorisations d'urbanisme qui seront déposées à compter du 1^{er} mars 2012,

- propose de fixer la Taxe d'Aménagement au même taux que la TLE soit 1.5% .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

MANCHE HABITAT :

Convention de réservation.

L'article L.441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation permet aux communes, en contrepartie d'un apport de terrain, d'un financement ou d'une garantie financière, d'acquérir des droits de réservation pour les logements construits avec le concours financier de l'Etat. Un récent décret en a précisé les conditions et les limites.

Le Direction de la Cohésion Sociale a rappelé les conditions dans lesquelles l'Etat souhaitait désormais exercer ses propres droits en la matière et a demandé la formalisation des relations que Manche Habitat entretient avec ses différents partenaires.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de réservation avec Manche Habitat.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande d' acquisition de terrains :

- Monsieur Yannick HULMER pour la parcelle cadastrée D 479 (prés derrière la déchetterie) d'une superficie de 85 ares au prix de 1€ le m² (prix d'acquisition du terrain par la commune).

- Monsieur Jacques ANGER pour le captage de la Moinerie sur la commune de Quibou cadastrée D 71 d'une superficie de 1a 56ca au prix de 1 500€.

Le conseil municipal donne son accord de principe. Monsieur le Maire est chargé de consulter les Domaines.

Mobilier de la cantine :

Présentation et choix des chaises et tables pour la nouvelle cantine.

Ecole Julien Bodin :

Accord pour la demande d'aide pour la réalisation de 10 séances avec l'association Avril.

Coût : 1 600 €.

Invitations :

- MJT : assemblée générale le 14 octobre 2011 à 20h30 à la salle des fêtes.

- Comité des fêtes : assemblée générale le 21 octobre à 20h30 à la salle des fêtes.



Inscription sur la liste électorale :

Vous avez la possibilité de vous inscrire à tout moment de l'année sur la liste électorale avant le 31 décembre 2011.

Cette inscription vous permettra de voter à partir du 1^{er} mars 2012.

Pour pouvoir voter, il faut :

- être inscrit sur les listes électorales,
- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française,
- jouir de ses droits civiques.



Facture d'eau, la mensualisation c'est Possible...

Vous pouvez opter pour la mensualisation de votre facture d'eau :

Votre règlement est échelonné sur 10 mensualités d'un montant fixe calculé par rapport à votre consommation précédente. Chaque mois, celles-ci sont prélevées automatiquement sur votre compte bancaire.

Par la suite, vous recevez une facture mentionnant le solde à régler. Si le solde est débiteur, il est prélevé automatiquement sur votre compte, dans le cas contraire, vous êtes remboursé.

Pour cela, il suffit de compléter un **contrat d'adhésion** disponible en mairie.

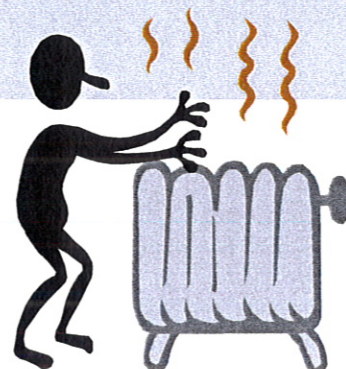
Pensez à apporter un relevé d'identité bancaire (RIB) et la facture correspondant à votre précédente consommation ou une facture estimative.

AIDE-CHAUFFAGE

Comme les années précédentes, le CCAS a décidé de venir en aide aux personnes qui auraient des difficultés à faire face à leurs dépenses de chauffage. Si vous voulez bénéficier de cette aide, vous voudrez bien venir compléter en mairie un dossier de demande d'aide avant le **18 novembre 2011**.

Les justificatifs de vos ressources à fournir :

- **Bulletin de salaire** ou **titre de pension**
- **Allocations diverses etc...**
- **Avis de non imposition 2010.**





Vue du collège.



Vue de la rue des Alleux.

Avancement des travaux de la cantine scolaire.

**Construc-
tion de
l'extension
de l'école
Julien
Bodin,
C'est parti!**



Les fondations.

MARIGNY JE T'AIME :

22ème assemblée générale

Le traditionnel MOT du PRESIDENT à Denise qui nous manquera.

« Je ne vais pas réinventer ce que je dis chaque année, nous sommes une association d'amis qui accueille toutes les personnes qui veulent bien nous rejoindre parce que nos actions les motivent.

Nous avons fait beaucoup pour la commune de Marigny afin d'embellir son cadre de vie, de mettre en sécurité les piétons ou d'aider d'autres structures.

Nous réalisons différentes choses parce que nos bénévoles sont tous différents dans leur expérience mais uniques dans leur dévouement.

Nous avons formé un emploi communal, après plusieurs embauches successives qui ont aidé 4 personnes...

L'évènement marquant pour 2011 restera pour moi l'anniversaire de trois de nos membres qui ont fêté leurs 80 bougies cette année. Le bénévolat conserve bien n'est-ce pas !

Jules, Claude et Gilbert MERCI pour être comme vous êtes tout simplement... »

Didier OZOUF et ses vices présidents...



SOIREE DANSANTE : 19 NOVEMBRE

Le club de football, **l'étoile sportive**, organise un soirée dansante le 19 novembre à la salle des fêtes de Marigny.

au menu : **COUSCOUS**

Tarif : adulte : 13 € / enfant : 7 €

Pour tout renseignement, contacter Madame OSMOND au 02.33.56.21.81



Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)

LOTO AU PROFIT DU TELETHON : 26 NOVEMBRE



L'association Marigny Je T'aime organise un **LOTO** le 26 novembre à 14 heures à la salle des fêtes de Marigny.

Réservation auprès de Marie-Claire : **02.33.72.21.96** ou Jacky : **02.33.55.02.72**

REPAS POULE AU POT : 27 NOVEMBRE

Le club de l'Amitié organise son traditionnel **repas « poule au pot »** le samedi 27 novembre à la salle des fêtes de Marigny.

Tarif : adulte : 14€ / enfant : 7 €

Pour tout renseignement, contacter Maurice LEROSIER au **02.33.55.16.98**

SAINTE-BARBE ET SAINTE-CECILE : 3 DECEMBRE

Comme tous les ans, les **SAPEURS-POMPIERS** accompagnés de leurs jeunes sapeurs (JSP) et de la musique « la Lyre marignaise » fêteront leurs **Sainte-Barbe et Sainte-Cécile** le samedi 3 décembre 2011.

Nous invitons la population à venir nous rejoindre pour les cérémonies.

17h30 : départ du centre de secours de Marigny en défilé.

18h : office religieux en l'église de Marigny.

19h15 : recueillement au Monument aux Morts.

19h45 : vin d'honneur servi au Centre de Secours.





EXPOSITION DE CARTES POSTALES : 10 et 11 DECEMBRE

Venez découvrir les communes de la communauté de communes de Marigny au XXème lors de l'exposition qui rassemblera plus de 450 cartes postales...

ENTREE GRATUITE.

Avec la participation de l'association du Fil d'Argent...

Horaires de visite : Le samedi de 14h à 18h, Le dimanche de 9h à 12h30 et de 14h30 à 18h.

JOURNEE D'AMITIE AU REPAS DES AINES.

Dimanche 16 octobre, grande effervescence à la salle des fêtes après la messe célébrée à l'intention des Aînés de la commune. Les quelque 210 personnes qui avaient pris place autour des tables accueillantes ont partagé le repas d'amitié servi par les membres de l'association Le Fil d'Argent et huit jeunes venus se joindre à eux. Parmi les convives se trouvaient trois personnes de plus de 90 ans, neuf autres ayant 80 ans cette année se sont vu offrir une fleur.

Lors de l'apéritif, le député Philippe Gosse-
lin, avec sa chaleur habituelle, a souhaité la
bienvenue à tous et a trinqué à la santé de
chacun.

Le thème retenu cette année étant le
1100^{ème} anniversaire de la Normandie, plu-
sieurs personnes avaient revêtu le costume
traditionnel normand, et pour se mettre en
ambiance, toute l'assistance a chanté en
chœur « La Normandie ».



L'ART FLORAL DE MARIGNY JE T'AIME



L'art floral compte 37 adhérents.

*L'après-midi, les cours sont animés par
Jacqueline Maniscalco (employée) et le
soir bénévolement par Sylvie Bidgrain
et Marie-Noëlle Letourneur.*

*Elles ont pris le relais de Louise
initiatrice et qui s'est occupée de cette
activité plusieurs années (10 ans).*



MERCI à elles.



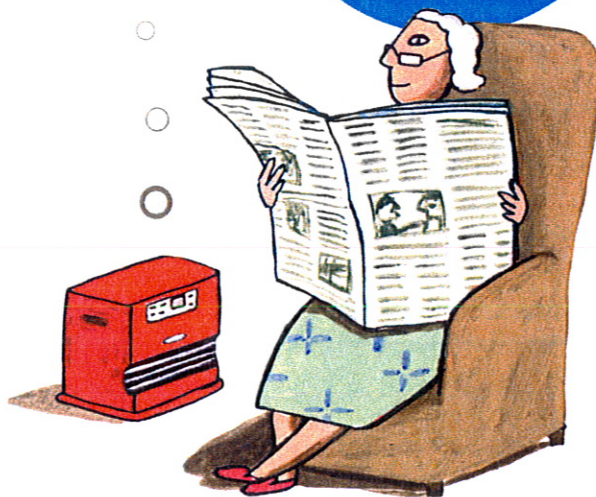
LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

**FAITES
VERIFIER
ET ENTRETENIR**
avant chaque hiver
vos installations
de chauffage, eau chaude,
ventilation...



RESPECTEZ
le mode d'emploi
des appareils à combustion
(chauffages d'appoint,
groupes électrogènes,
appareils à gaz...)



AÉREZ
au moins
10 minutes
par jour



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.